

MAIRIE DE JUILLAN
Code postal : 65290
Téléphone : 05 62 32 06 00
Fax : 05 62 32 97 15



Envoyé en préfecture le 06/05/2025

Reçu en préfecture le 06/05/2025

Publié le 06/05/2025

ID : 065-216502351-20250506-DECISION2025007-AI



DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025/007

OBJET : **Passation d'un marché**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'inscription au budget primitif 2025, à l'opération 13 Terrains des travaux de rénovation énergétique de l'école,

Concernant la mise en concurrence : « Extension du Cimetière et réalisation d'un Parking »

La procédure n'était pas allotie.

L'appel d'offres s'est déroulé du 17 mars au 11 avril 2025. A l'issue, une entreprise a déposé une offre :

Société Générale d'Entreprises Pyrénéennes (SOGEP) basée à ADE.

L'analyse de l'offre a été confiée à l'ADAC avec les conclusions suivantes :

Prix : estimation 230 000€ HT. Offre 220 170,70€ HT.

Valeur technique : réponse très adaptée.

Monsieur le Maire

DECIDE

- *De retenir l'offre de la SOGEP, pour un montant de travaux de 220 170,70€ HT, soit 264 204,84€ TTC.*
- *En l'absence d'offre concurrente, de signer le MAPA sans purge préalable des recours des précontractuels.*

Fait à JUILLAN, le - 6 MAI 2025
Le Maire, Fabrice SAYOUS.

